

CHRONOLOGIE

Cette chronologie ne vise pas l'exhaustivité. Dans le domaine littéraire, nous avons retenu les faits significatifs, de même que les cas de censure relevant d'autres arts; en ce qui a trait au cinéma, nous n'avons retenu que ceux qui font directement l'objet d'une entrée. Chaque année depuis 1913, des dizaines de films sont

interdits et des centaines sont modifiés d'une façon significative. Les nommer tous aurait été impossible. On pourra de plus consulter en complément la chronologie de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois : <http://www.uneq.qc.ca/dossiers/liberte/liberte.html>

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1625	<i>Anticoton</i> , premier cas de censure connu en Nouvelle-France (autodafé).	
1683	Le 3 juillet, un mandement de M ^{re} François de Laval pour mettre fin aux « charivaris », c'est-à-dire aux soirées où l'on danse, chante et boit.	
1685 ?	Première intervention cléricale : « Avis donnés au gouverneur » de Denonville par M ^{re} de Saint-Vallier, qui met en garde contre les dangers du théâtre et particulièrement des comédies.	
1694	Le 16 janvier, des mandements de M ^{re} de Saint-Vallier précisent les dangers du théâtre et de la comédie. Le cas du <i>Tartuffe</i> de Molière est particulièrement visé, et M ^{re} de Saint-Vallier menace d'excommunier le Sieur de Mareuil, qui véhicule des discours impies en public sur l'Affaire <i>Tartuffe</i> .	
1700	Le 8 octobre, les <i>Statuts publiés dans le quatrième Synode tenu à Québec</i> précisent qu'il est du devoir des curés de paroisse le pouvoir de bannir les livres suspects et de refuser l'absolution aux fidèles qui se mettent dans une position favorisant les occasions de péché telles que la danse.	
1767	Le 26 janvier, un mandement de M ^{re} Briand relate les vices et scandales dans la colonie, dont « la hardiesse à lire les livres les plus dangereux ».	
1771	Le 5 mars, un mandement de M ^{re} Briand fait des mauvaises lectures un des plus grands dangers qui menacent la colonie. Il est suggéré de brûler « avec courage et indignation ces livres séducteurs et empoisonnés ».	
1779	Au mois de juin, la <i>Gazette littéraire de Montréal</i> est saisie par les autorités civiles; Fleury Mesplet et Valentin Jautard sont emprisonnés.	
1794	Un <i>Mémoire sur le diocèse de Québec</i> relève une diminution des discours impies dans la colonie, grâce aux autorités publiques, malgré les grands ravages causés par les mauvaises lectures.	
1810	Au mois de mars, le journal <i>Le Canadien</i> est saisi par le gouverneur James Craig; les propriétaires sont emprisonnés.	
1832	Le journaliste Ludger Duvernay, rédacteur de <i>La Minerve</i> , est emprisonné une deuxième fois pour libelle diffamatoire.	
1834	Au mois d'avril, <i>Les paroles d'un croyant</i> , de Lamennais, est imprimé en contrefaçon par Ludger Duvernay.	
1839	Au mois de janvier, le journal satirique <i>Le Fantasque</i> de Napoléon Aubin est saisi par les autorités civiles. Le 7 décembre, un Chemin de croix peint par Antoine Plamondon est refusé par l'église qui l'a commandé.	

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1843	Le 16 février, une lettre circulaire de M ^{re} Ignace Bourget, de Montréal, autorise les bals, mais à la condition qu'ils soient très surveillés.	
1845	Le 25 septembre 1845, un mandement de M ^{re} Bourget signale la nécessité d'implanter l'Œuvre des bons livres à Montréal, association qu'il approuve officiellement.	
1849	Le 15 février, interdiction aux prêtres de donner l'absolution aux fidèles qui lisent des romans immoraux, tout en recommandant de taire le nom des journaux qui les publient. Aussi, le théâtre chaste sera toléré, sans toutefois diriger les fidèles vers ce dernier.	
1854	Le 4 juin, un <i>Règlement disciplinaire adopté dans le Second Concile provincial de Québec</i> met en lumière les dangers des instituts littéraires dont les membres peuvent se voir refuser les sacrements. Élaboration d'une stratégie pour contrer l'influence de la mauvaise presse avec un journal catholique français rédigé par des laïcs et une grande promotion du <i>True Witness</i> . Aussi, les bibles falsifiées, les feuilletons et les livres immoraux, « grand moyen employé par l'enfer, pour perdre les âmes », doivent être éliminés par la vigilance des curés. Des moyens seront pris pour la création d'un réseau de bibliothèques paroissiales.	
1857	À Montréal, le libraire Jean-Baptiste Rolland aurait brûlé des livres jugés dangereux.	
1858	Le 10 mars et le 30 avril, des lettres pastorales et une circulaire de M ^{re} Bourget décrivent les dangers des mauvaises lectures, des mauvais discours et des instituts qui les véhiculent ou en encouragent la lecture. Interdiction de lire ces ouvrages et dénonciation de tels instituts, comme l'Institut Canadien. Le 13 mai, une lettre pastorale éclaire les fidèles sur le journal irrégulier, le journal hérétique, le journal immoral, le journal impie et le journal libéral, afin qu'ils puissent les reconnaître et les interdire dans leur maison. Condamnation de la liberté d'opinion et promotion des bonnes publications. Le 31 mai, une circulaire annonce l'obligation pour les bibliothèques paroissiales de posséder le livre de l' <i>Index</i> .	
1859	Le 29 mars, une circulaire de M ^{re} Bourget propose un projet d'édition par souscription de l' <i>Index</i> . Le 21 juillet, une circulaire de M ^{re} Bourget recommande aux curés de décrier en chaire l'opéra, le théâtre, le cirque et les autres divertissements profanes et scandaleux.	
1860	Le 31 mai, une circulaire de M ^{re} Bourget dénonce le journal <i>Le Pays</i> , qui a fait montre d'un grand mépris pour l'autorité pontificale. <i>Le Premier Supplément au mandement du 31 mai 1860 [...] reconstitue les événements et circonstances qui ont amené la condamnation des journaux Le Pays, Le Constitutionnel, La Patrie, Le Siècle, L'Opinion Nationale, Le Courrier de Paris, Witness, Le Semeur, Le Courrier de Saint-Hyacinthe.</i>	
1862	Le 26 février, une lettre circulaire de M ^{re} Bourget souligne l'importance de convaincre les abonnés et les directeurs du journal <i>Le Pays</i> du danger qu'il représente pour l'autorité pontificale ; résumé des lettres écrites par M ^{re} aux directeurs de ce journal.	
1864	Le roman <i>L'influence d'un livre</i> , de Philippe Aubert de Gaspé, fils, est censuré par l'abbé Henri-Raymond Casgrain à l'occasion de sa réédition. Le roman <i>Une de perdue, deux de trouvées</i> de Georges Boucher de Boucherville est autocensuré.	

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1868	Le 12 août, un mandement de M ^{re} Baillargeon interdit la lecture, le prêt et la possession des brochures de George Saint-Aimé [pseudonyme d'Alexis Pelletier], <i>Lettre à Monsieur Baillargeon [...]</i> et <i>Réponse aux dernières attaques dirigées par Monsieur l'abbé Chandonnet [...]</i> , sous peine d'excommunication. Interdiction de tout écrit concernant la question des classiques.	
1869	Le 7 juillet, l' <i>Annuaire de l'Institut-canadien pour 1868</i> est mis à l'Index par Rome ; premier cas de mise à l'Index d'un imprimé québécois. À Montréal, le journal <i>La Lanterne</i> , d'Arthur Buies, est victime d'une censure sociale.	
1870	Le 31 août, l' <i>Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1869</i> est mis à l'Index par Rome.	
1871	Le 3 octobre, une circulaire de M ^{re} Bourget souligne son refus de recevoir <i>Le Pays</i> à l'Évêché, journal qu'il n'a jamais approuvé ; le 26 décembre, le journal fait paraître son dernier numéro.	
1873	Le 13 juin, une circulaire de M ^{re} Bourget interdit <i>La grande guerre ecclésiastique [...]</i> , de Louis-Antoine Dessaulles, au même titre que l' <i>Annuaire de l'Institut canadien pour 1868</i> .	
1874	Le 18 octobre, <i>Annonce faire au prône de toutes les églises</i> : interdiction aux catholiques de fréquenter le théâtre, « ce lieu de scandale, où règne Satan avec un empire absolu et qui est vraiment le vestibule de l'enfer ».	
1875	Les 18, 19 et 25 mars, des circulaires et des lettres pastorales de M ^{re} Bourget interdisent l'écoute des discours de Charles Chiniquy et la lecture du <i>Daily Witness</i> . Le 8 septembre, une lettre pastorale de M ^{re} Bourget déclare « que le lieu du cimetière où serait enterré le corps de feu Joseph Guibord, si jamais dans la suite il y est inhumé d'une manière quelconque, sera de fait, et demeurera, <i>ipso facto</i> , interdit et séparé du reste du cimetière ». M ^{re} Bourget intervient ensuite officiellement sur cette question le 3 octobre, le 16 novembre et le 18 novembre 1875.	
1876	Le 31 août, condamnation du journal <i>Le Réveil</i> , d'Arthur Buies, par M ^{re} Taschereau.	
1881	Le 21 octobre 1881, l'archevêque et les évêques de la province condamnent les écrits publiés contre l'Université Laval et demandent à ce que les griefs contre leur institution soient faits devant eux et non devant l'opinion publique ou par la voie des journaux.	
1882	Le 13 mars, une <i>Ordonnance</i> de M ^{re} Taschereau condamne <i>La conscience catholique outragée [...]</i> , d'Elzéar Paquin. Le 25 mars : dans sa circulaire du 29 janvier 1882, M ^{re} Fabre protestait contre un article paru dans <i>Le Monde</i> et concernant la querelle de l'Université Laval. Or, non seulement <i>Le Monde</i> n'a pas désavoué cet article, mais il garde encore en ses rangs le rédacteur en cause. De surcroît, la <i>Revue canadienne</i> a endossé l'attitude du <i>Monde</i> . Les curés jugeront s'ils doivent continuer d'encourager de telles publications. Le 18 juillet, une lettre pastorale de M ^{re} Taschereau interdit d'encourager le <i>Courrier des États-Unis</i> dans le diocèse de Québec sous peine de désobéissance grave. Le 26 octobre, M ^{re} Fabre en interdit la lecture dans son diocèse.	
1884	Le 20 janvier. M ^{re} Fabre condamne le pamphlet <i>La source du mal de l'époque au Canada</i> d'Alexis Pelletier ; obligation de brûler cette « œuvre de ténébres ». Le 2 février, M ^{re} Taschereau appuie cette condamnation.	
1886	Le 8 novembre, une circulaire de M ^{re} Taschereau interdit la lecture de la nouvelle édition en volume (1884) du journal <i>La Lanterne</i> d'Arthur Buies ; le journal de 1868-1869 est également condamné.	

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1888	Le 12 avril 1888, le poème « Aux chevaliers du nœud coulant », de Rémi Tremblay, entraîne le congédiement de la Chambre de Communes de son auteur et de deux autres traducteurs.	
1892	Le 29 septembre, <i>Lettre pastorale de NN. SS. Les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa [...]</i> : les évêques défendent l'Église catholique devant deux journaux calomnieurs [<i>Canada-Revue</i> et <i>L'Écho des Deux-Montagnes</i>], à la suite de la chute d'un prêtre [l'abbé Guyot]. Ils dénoncent les erreurs de la presse et demandent aux familles chrétiennes de « n'encourager en aucune manière les journaux et les feuilles périodiques coupables des fautes et des erreurs [...] » Le 11 novembre, <i>Canada-Revue</i> et <i>L'Écho des Deux-Montagnes</i> sont condamnés par M^{gr} Fabre.	
1893	<i>Les trois mousquetaires</i> , roman d'Alexandre Dumas, paraît dans le journal montréalais <i>Le Monde</i> , dans une version censurée à la suite d'une polémique.	
1896	Le 9 décembre, <i>Le clergé canadien, sa mission, son œuvre</i>, de Laurent-Olivier David, est mis à l'Index par Rome. Le 22 décembre, le journal <i>L'Électeur</i>, de Québec, est censuré à l'occasion de la mise à l'Index du <i>Clergé canadien, sa mission, son œuvre</i> de Laurent-Olivier David. Il paraîtra sous son nouveau nom, <i>Le Soleil</i>, le 28 décembre.	Le 27 juin, la première projection de cinéma au Canada a lieu à Montréal devant un auditoire de notables, dont le maire.
1899		Le 14 juillet, première mesure censoriale connue : l'évêque Louis-Zéphirin Moreau fait interdire les représentations de cinéma le dimanche dans la ville de Saint-Hyacinthe.
1900	Le 13 mars, <i>La Petite Revue</i> , de Montréal, est condamnée à payer une amende de 200 \$.	
1903	Le 29 septembre, le journal montréalais <i>Les Débats</i> fait l'objet d'une censure cléricale par M ^{gr} Bruchési. Le journal avait déjà fait l'objet d'une censure politique en 1900. <i>Le Combat</i> succède au journal <i>Les Débats</i> , condamné sous son nouveau nom le 20 janvier 1904.	Dans une lettre lue au prône le 3 août, M ^{gr} Bruchési condamne les divertissements organisés le dimanche dans son diocèse.
1904	Le 8 février 1904, une circulaire de M ^{gr} Bruchési interdit, sans le nommer, le roman <i>Marie Calumet</i> , de Rodolphe Girard.	

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1907	Le 31 mars, une lettre pastorale de M ^{re} Bégin souligne l'importance de l'action sociale catholique pour contrer les maux de l'époque et l'organisation impérative d'une presse catholique et de journaux quotidiens uniquement catholiques. La mise sur pied de l'Œuvre de la presse catholique lui donne l'occasion de rappeler les principaux devoirs de la presse.	Le 28 février, l'Assemblée législative de Québec vote sa loi du dimanche, qui interdit de donner ou d'organiser des « représentations théâtrales » le dimanche. Le 26 décembre suivant, Léo-Ernest Ouimet est mis à l'amende pour avoir contrevenu à cette loi. Il la conteste et elle est déclarée <i>ultra vires</i> par la Cour suprême du Canada le 7 mai 1912. Le 25 novembre, l'archevêque de Montréal, Paul Bruchési, interdit par mandement le cinéma le dimanche dans son diocèse.
1908	Le roman <i>Le centurion</i> , d'Adolphe-Basile Routhier, est apparemment refusé par M ^{re} Bruchési à l'étape de la censure préalable, à cause de l'intégration de l'Évangile dans la fiction.	Dans les salles, les bonimenteurs sont très populaires, mais leurs propos sont parfois censurés.
1909	Le 27 juillet 1909, « Les foins », récit d'Albert Laberge, est censuré par M ^{re} Bruchési, de même que le journal <i>La Semaine</i> , qui l'a publié.	
1911	Le 15 février, une lettre pastorale de M ^{re} Bégin dénonce les articles « Une crèche dorée sur tranche », « Sans malice », « Pénible énigme » et « Un exemple à suivre » parus dans <i>La Vigie</i> . Selon lui, cette publication ainsi que le journal <i>Le Soleil</i> œuvrent à anéantir <i>L'Action sociale</i> qui se bat justement contre la mauvaise presse. Le 4 décembre 1911, l'album de caricatures <i>La bêche</i> , de Joseph Charlebois, est réprouvé par la <i>Semaine religieuse de Montréal</i> . Les essais étrangers <i>Clerical Control in Quebec</i> , d'Edward McChesney Sait, et <i>Le cléricalisme au Canada</i> , de R. de Marmande dénoncent le cléricalisme canadien-français.	Le 24 mars est votée la première loi du cinéma, qui restreint le public : ne peuvent entrer dans les salles les moins de 15 ans non accompagnés.
1912	Le 3 juin, à Montréal, la revue <i>La Lumière</i> est condamnée par M ^{re} Bruchési. Un avertissement est donné au journal <i>Le Pays</i> .	Le 21 décembre, une loi crée le Bureau de censure des vues animées de Québec. À compter du 1 ^{er} mai 1913, tous les films doivent avoir obtenu un visa pour être projetés.
1913	Le 25 septembre, le journal <i>Le Pays</i> , dirigé par Godfroy Langlois, est interdit dans un mandement par M ^{re} Bruchési.	Le 15 avril, le Bureau de censure des vues animées, présidé par Louis-Joseph Lemieux, commence à examiner les films. <i>Cleopatra</i> , de Charles L. Gaskill, est amputé de 40 %. Les actualités au sujet de Thaw sont interdites sans même être visionnées.
1914	<i>Le Débutant</i> d'Arsène Bessette, roman autocensuré, est victime d'une censure non officielle.	L'avènement de la Première Guerre mondiale occasionne la censure du cinéma d'information au Canada.
1915		<i>The Birth of a Nation</i> , de D. W. Griffith, est abondamment censuré dans son pays et un peu au Québec.
1916	L'essai étranger <i>The Rise of Ecclesiastical Control in Quebec</i> , de Walter Alexander Riddell, dénonce le cléricalisme canadien-français.	Le 25 décembre, <i>Intolerance</i> de D. W. Griffith prend l'affiche avec plusieurs scènes en moins, mais le 8 janvier 1917, le distributeur n'accepte plus les coupures et le film est interdit.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1918		À Montréal, le chanoine historien Lionel Groulx s'élève contre le cinéma américain « dénationalisateur ».
1919		Le 17 mars, un amendement mineur est apporté à la loi en ce qui regarde l'admission des enfants : le « 15 ans » est remplacé par « 16 ans ». Le 20 mars, <i>J'accuse</i> , d'Abel Gance, est refusé par le Bureau de censure.
1921		Le 14 décembre, le Bureau de censure se donne de nouveaux critères, plus élaborés et plus sévères.
1922	À Montréal, l'abbé Lionel Groulx publie <i>L'appel de la race</i> et il est menacé d'interdiction. Le 29 décembre, le journaliste John Roberts est condamné à un an de prison par l'Assemblée législative. Le premier roman de Jean-Charles Harvey, <i>Marcel Faure</i> , annonce déjà les difficultés que l'auteur connaîtra avec la censure.	<i>Foolish Wives</i> , d'Eric von Stroheim, est interdit. Il ne sera autorisé que 30 ans plus tard et on n'en verra finalement que le tiers.
1923		En septembre, le magazine <i>Le Film</i> s'attaque à la censure avec un article mordant et une bande dessinée.
1924	Parution de « Les déviations de l'art », de Louis-Adolphe Pâquet, un article majeur sur les fondements de la censure catholique.	<i>La drogue fatale</i> , de Joseph-Arthur Homier, un des premiers longs métrages de fiction au Québec, perd quelques images. <i>Why Get Married?</i> , de Paul Cazeneuve, produit par Ernest Ouimet, est lourdement amputé par les ciseaux de l'État. Le chanoine Adélard Harbour est souvent appelé comme conseiller moral au Bureau de censure ; il le sera jusqu'en 1952.
1925		Les articles de loi concernant le cinéma faisant partie de diverses lois, dont celle des « exhibitions publiques », sont rassemblés dans la loi des vues animées.
1926	Au mois de septembre 1928 paraît « L'art et la morale », de Louis Dantin, un article majeur sur l'autonomie de l'art en regard de la morale, en réponse à une réplique d'Edmond Léo. Dans le roman <i>L'ineffaçable souillure</i> , Arsène Goyette dénonce l'effet des mauvaises lectures.	Le 17 avril, les distributeurs américains lancent une très sérieuse menace de boycott de tout le Québec. Cela déclenche toute une affaire politique et le boycott n'a finalement pas lieu.
1927		Le dimanche 9 janvier, un incendie au Laurier Palace cause la mort de 78 enfants. Le juge Louis Boyer enquête sur la tragédie et remet son rapport le 25 août. <i>Metropolis</i> , de Fritz Lang, est d'abord interdit, puis accepté avec des coupures. <i>Sunrise</i> , de Friedrich Wilhelm Murnau, est d'abord interdit, puis accepté après des coupures.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1928		Le 22 mars, une importante modification à la loi interdit l'entrée des salles de cinéma à tous les moins de 16 ans, en tout temps. Elle décrète aussi la censure de toutes les formes de publicité du cinéma.
1929	Louis Dantin hésite à signer et à faire imprimer le poème « Chanson javanaise », par crainte de la censure. Il en sera de même pour « Chanson citadine » et « Chanson javanaise » (1930-1932) Le recueil de contes <i>L'homme qui va...</i> , de Jean-Charles Harvey, fait l'objet d'une tentative de censure et entraîne un échange épistolaire important entre l'auteur et Camille Roy.	
1930	Le recueil <i>L'offrande aux vierges folles</i> , d'Alfred DesRochers, est autocensuré. Albert Lévesque crée la collection « Les romans de la jeune génération », qui inquiète le clergé et que l'éditeur préfère interrompre (1930-1932).	D'abord refusé le 7 avril, <i>La passion de Jeanne-d'Arc</i> , de Carl Theodor Dreyer, est accepté par le Bureau de censure, mais coupé, le 9 juin suivant. Le cinéma français revient sur les écrans ; il est davantage censuré que les productions hollywoodiennes, surtout quand c'est Arletty qui tient le premier rôle. La Ligue du cinéma de Québec s'acharne contre lui. Le film <i>L'ange bleu</i> de Josef von Sternberg, est d'abord interdit, puis accepté avec coupures.
1931		Le 11 mai, le Bureau de censure adopte une longue série de critères, la plupart recopiés du <i>Production Code</i> des américains ; ils demeureront officiellement en vigueur jusqu'au 4 mars 1963. <i>Frankenstein</i> , de James Whale, soulève des discussions théologiques. <i>Marius</i> , d'Alexander Korda, premier de la trilogie irrévérencieuse de films adaptés des pièces de Marcel Pagnol, s'en tire à bon compte devant la censure officielle. <i>Fanny</i> et <i>César</i> auront le même sort. <i>Tabu</i> , de Friedrich Wilhelm Murnau et Robert Flaherty, voit disparaître la nudité des Polynésiennes.
1932		L'actrice américaine Mae West est particulièrement surveillée par les censeurs, et cela jusqu'en 1938. <i>Scarface</i> , de Howard Hawks, est refusé ; il ne sera autorisé qu'en 1947. <i>Cognasse</i> , de Louis Mercanton, perd ses réparties communistes. <i>Trouble in Paradise</i> , d'Ernst Lubitsch, est accepté avec plusieurs coupures, mais provoque une forte réaction à Québec.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1933		<i>Voltaire</i>, de John Adolfs, est refusé. <i>The Sign of the Cross</i>, de Cecil B. DeMille, propose des valeurs chrétiennes, mais perd tout de même plusieurs scènes. <i>Zéro de conduite</i>, de Jean Vigo, ne peut être vu au Québec que 30 ans après sa production, soit en 1964.
1934	Le 25 avril, le roman <i>Les demi-civilisés</i>, de Jean-Charles Harvey, est interdit par le cardinal Villeneuve, de Québec.	Le 18 décembre, <i>Maria Chapdelaine</i>, que Julien Duvivier est venu tourner en grande partie à Péribonka, est autorisé, mais avec quelques coupures. <i>Cleopatra</i>, de Cecil B. DeMille, perd quelques scènes.
1935	Le 1^{er} avril, le journal <i>L'Ordre</i>, d'Olivar Asselin, est stigmatisé dans la <i>Semaine religieuse de Québec</i> par le cardinal Villeneuve. <i>Sous le signe des muses</i>, de Carmel Brouillard, « Essais de critique catholique », témoigne de la persistance d'une critique littéraire censurelle et dont les positions extrêmes sont dénoncées par certains.	
1936	Le 12 novembre, <i>La réponse de la race</i>, de Lambert Closse, essai antisémite, publié avec une fausse mention d'imprimatur, est dénoncé par la <i>Semaine religieuse de Québec</i>.	<i>Chapayev</i>, film soviétique, est refusé au Québec à cause de son origine. Publication de l'encyclique <i>Vigilanti cura</i>.
1937	Le 17 mars, le gouvernement vote la Loi du cadenas afin de protéger la province contre le communisme. Le 5 novembre, le journal communiste <i>Clarté</i> est l'une des premières victimes de la Loi du cadenas. La Modern Bookshop de Montréal voit également la police provinciale saisir tous ses livres. Création de <i>Mes fiches</i> par l'éditeur Fides ; <i>Mes fiches</i> attribuera des cotes morales aux œuvres à partir de 1943.	Le 20 novembre débute à Québec la première série de cotes morales établies par un organisme cléricale du Québec, le « Ciné-bulletin » du quotidien <i>L'Action catholique</i>. <i>La grande illusion</i>, de Jean Renoir, est légèrement censuré, ce qui n'est pas le cas des autres films du réalisateur, qui le sont plus lourdement. <i>The Life of Émile Zola</i>, de William Dieterle, est interdit pendant 25 ans.
1938	L'essai <i>L'Index</i>, de Raymond-Marie Charland, décrit la législation de l'Index. L'essai <i>La participation des Canadiens français à la Grande Guerre [...]</i>, de Jacques Michel, ne porte aucune mention de censure préalable ; une suite prévue fait l'objet d'une censure politico-cléricale.	<i>Le quai des brumes</i>, de Marcel Carné, est refusé, puis autorisé avec des coupures. Le 26 février, <i>Snow White and the Seven Dwarfs</i> prend l'affiche au Palace à Montréal et les enfants y sont admis, sans qu'une permission officielle ait été accordée. En mai, Joseph-Alexandre DeSève, directeur général de France-Film, crée son comité de précensure des films qui est très actif jusqu'en 1942, puis se manifeste épisodiquement jusqu'en 1952. Le film de gangsters <i>Angels With Dirty Faces</i>, de Michael Curtiz, est censuré pour ne pas donner de mauvais exemples à la jeunesse (refusé aussi en 1945).

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1939	Au mois de novembre, le roman <i>Les mémoires d'un soldat inconnu</i> , d'Adolphe Brassard, est retiré de la circulation en raison de la censure de guerre.	En juin, Louis Francœur publie dans la <i>Revue moderne</i> un des textes les plus percutants à avoir été écrit à ce jour contre la censure du cinéma. <i>Beau Geste</i> , de William Wellman, est d'abord accepté, puis interdit à la suite de pressions de la part de diplomates français.
1939-1945		La censure de guerre s'exerce sur l'ensemble des documentaires d'actualité, et particulièrement sur ceux de l'Office national du film, créé en 1939.
1940		<i>Arise, My Love</i> , de Mitchell Leisen, suscite l'ire de <i>L'Action catholique</i> à Québec. Le classique <i>Gone with the Wind</i> , de Victor Fleming, perd quelques paroles.
1941	Au mois d'avril, le texte dramatique « Dollard des Ormeaux », d'Alfred DesRochers, est commandé à l'auteur pour favoriser l'effort de guerre.	<i>You're in the Army Now</i> , de Lewis Seiler, perd le baiser le plus long de l'histoire du cinéma américain.
1942	Le 5 novembre, le reportage photographique « French Canada », paru dans <i>Life</i> et repris dans <i>Le Jour</i> , entraîne une protestation de la part des archevêques du Canada; le 10 décembre, <i>Le Jour</i> est réprouvé.	<i>Inside Fighting Russia</i> , documentaire de Stuart Legg, est combattu par certains catholiques à cause de sa propagande communiste.
1944	Le 15 décembre, le conte « L'anneau », de Jacques Ferron, est refusé par l'imprimeur du journal <i>Le Jour</i> .	<i>Our Northern Neighbour</i> , documentaire de Tom Daly, est interdit sous prétexte d'idées subversives.
1945	L'essai <i>La censure des livres</i> , d'Édouard Gagnon, décrit la législation de l'Index. Le roman <i>Orage sur mon corps</i> , d'André Bélard, est coté I (« franchement mauvais ») par <i>Mes fiches</i> .	Avant de devenir député, et finalement premier ministre, Daniel Johnson occupe un poste de censeur.
1946	Le père Émile Legault, c.s.c., directeur de la troupe Les Compagnons de Saint-Laurent, renonce à jouer <i>Les mouches</i> , de Jean-Paul Sartre; la pièce sera d'ailleurs présentée comme cas de censure dans le roman <i>Mathieu</i> de Françoise Loranger. En septembre, début de publication de la revue <i>Lectures</i> , qui attribue des cotes morales aux œuvres littéraires. Cette revue cotera « Mauvais » plusieurs ouvrages littéraires (voir Annexes 8 et 9). La pièce de théâtre <i>Huis clos</i> et la conférence « La littérature française de 1914 à 1945 [...] », de Jean-Paul Sartre, soulèvent des difficultés d'application de la censure.	<i>The Outlaw</i> , de Howard Hughes et Howard Hawks, est refusé en raison de son atmosphère érotique.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1947	Le 10 juillet, le recueil de poèmes religieux <i>La romance</i> , d'Arthur-M. Viau, est condamné par la <i>Semaine religieuse de Québec</i> , puis coté « Mauvais » par la revue <i>Lectures</i> .	Le 7 février, le Bureau de censure interdit la projection des <i>Enfants du paradis</i>, de Marcel Carné. C'est le début d'une affaire qui fait beaucoup de bruit. <i>Monsieur Verdoux</i>, de Charles Chaplin, est d'abord refusé, puis accepté avec des coupures. Le 27 août, les films en 16 mm tombent aussi sous la loi de la censure. Le 5 décembre, Alexis Gagnon, ex-journaliste au <i>Devoir</i>, est nommé président du Bureau de censure par Maurice Duplessis. Il sera le plus rigoriste de tous les censeurs. <i>La symphonie pastorale</i>, de Jean Delannoy, est refusé à cause de la représentation d'un pasteur, puis accepté avec des coupures. <i>Duel in the Sun</i>, de King Vidor et autres, est un des films de la tradition hollywoodienne les plus amputés par les censeurs du Québec ; il est accepté, puis interdit, puis approuvé avec 31 minutes en moins.
1948	Le 21 octobre, <i>Refus global</i>, le manifeste des automatistes, occasionne le renvoi de Paul-Émile Borduas de l'École du meuble. Parution de l'essai <i>La morale amie de l'art</i>, d'Eugène Lefebvre, qui prône l'inséparabilité de l'art et de la morale.	<i>Le diable au corps</i>, de Claude Autant-Lara, est refusé par le Bureau de censure. <i>Le corbeau</i>, d'Henri-Georges Clouzot, est d'abord refusé par la censure étatique, puis accepté avec de nombreuses coupures.
1949	La sculpture <i>La famille</i> , de Robert Roussil, connaît de multiples mésaventures.	<i>Les parents terribles</i> , de Jean Cocteau, est refusé d'abord, puis accepté une fois « reconstruit » (1951).
1950	Le projet d'exposition lancé par la Société des écrivains canadiens afin de commémorer le centenaire de la naissance de Honoré de Balzac est interdit par M ^{re} Albert Valois.	Le 25 mars, Paul-Émile Léger est sacré archevêque de Montréal (nommé cardinal en 1953). Il se veut un champion de la lutte contre le cinéma et les publications obscènes. <i>The Royal Mounted Patrol</i> suscite une censure envers les mauvaises images du Canada français. <i>Manon</i>, d'Henri-Georges Clouzot, est d'abord refusé, puis accepté avec coupures et coté « À proscrire » par les catholiques.
	Le 29 mars est sanctionnée la « Loi concernant les publications et la moralité publique » ; le Bureau de censure du cinéma doit aussi examiner des centaines de magazines avec illustrations.	
1951	Publication du roman posthume <i>Les enfances de Fanny</i> , de Louis Dantin, qui a été reportée par crainte de la censure.	

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1952	Au mois de février, <i>Les paradis de sable</i> , de Jean-Charles Harvey, est refusé par l'imprimeur, puis autocensuré.	Le 6 septembre, la télévision de Radio-Canada entre en ondes. Le 10 décembre suivant, Maurice Duplessis fait voter une loi qui en ordonne la « surveillance » par le Bureau de censure. <i>I Confess</i>, d'Alfred Hitchcock, est tourné sous la surveillance d'un abbé de Québec. <i>Les mains sales</i>, de Fernand Rivers, dont taire le fait qu'il est tiré d'une pièce de Jean-Paul Sartre. <i>Los olvidados</i>, de Luis Buñuel, réalisateur qui subit plus souvent qu'à son tour les foudres de la censure, perd quelques minutes. <i>Rashomon</i>, de Akira Kurosawa, est légèrement coupé par le Bureau de censure. Le film à sketches <i>Les sept péchés capitaux</i>, de Eduardo de Filippo, Jean Dreville, Yves Allégret, Carlo Rim, Roberto Rossellini, Claude Autant-Lara, Georges Lacombe, perd des scènes et est condamné par l'Église catholique.
1953		<i>Martin Luther</i>, film d'Irving Pichel, est interdit pour des motifs religieux. De <i>Niagara</i> jusqu'à <i>The Misfits</i> en 1961, tous les films de Marilyn Monroe perdent quelques images.
1955	Gérard Tessier publie <i>Face à l'imprimé obscène</i> .	Après des coupures en France et au Québec, il ne reste plus que 99 minutes des 185 originales de <i>Le rouge et le noir</i>, de Claude Autant-Lara, adaptation du roman de Stendhal. <i>Le blé en herbe</i>, de Claude Autant-Lara, controversé en France, est le deuxième plus mutilé par la censure québécoise. <i>Boum sur Paris</i>, de Maurice de Canonge, perd une partie de ses chansons. Publication de l'<i>Index de 6000 titres de films avec leur cote morale (1948-1955)</i>, de la Fédération des centres diocésains du cinéma, un outil d'information pour les catholiques.
1956	À l'été, les abbés Gérard Dion et Louis O'Neill publient « L'immoralité politique dans la province de Québec », article dénonçant la corruption politique sous le régime de Maurice Duplessis, et que la censure atteint avant et après sa publication	<i>The Search for Bridey Murphy</i>, de Noel Langley, est interdit pour un motif théologique. <i>Baby Doll</i>, d'Elia Kazan, perd plusieurs minutes au Bureau de censure et est condamné par les catholiques. Personne ne distribue <i>Et Dieu créa la femme</i> de Roger Vadim; il ne sera vu au Québec qu'en 1962 et sera coté « À proscrire » par les catholiques.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1957	Publication du guide psychologique et bibliographique de la littérature de jeunesse <i>Livres roses et séries noires</i> , de Guy Boulizon.	
1958	Parution de <i>Avec ou sans amour</i> , de Claire Martin, recueil de nouvelles dont deux font l'objet d'une demande de censure par Paul Gay, juré pour le prix du Cercle du livre de France. Parution de <i>La fille du silence</i> , de Jean-Charles Harvey, recueil de poèmes érotiques pour lequel Harvey trouve difficilement un éditeur, et qui est coté « Mauvais » par la revue <i>Lectures</i> .	Le 3 novembre, l'affaire <i>Maxime</i> provoque une forte réaction contre la censure. Le western <i>The Left Handed Gun</i> , d'Arthur Penn, est d'abord refusé, puis accepté avec coupures. <i>Montparnasse 19</i> , de Jacques Becker, perd des scènes et les censeurs inventent un mariage au peintre Modigliani. <i>Les amants</i> de Louis Malle ne sera distribué au Québec qu'en 1964. Beaucoup de films de la Nouvelle Vague arrivent avec quelques années de retard.
1959	Début de la saga censoriale canadienne de <i>L'amant de Lady Chatterley</i> . En 1956, l'adaptation au cinéma par Marc Allégret a été refusée et elle ne sera autorisée qu'en 1963. Le Code criminel canadien précise la notion d'obscénité.	<i>Al Capone</i> , de Richard Wilson, est interdit puis accepté avec coupures. <i>Lettres de mon moulin</i> , de Marcel Pagnol, est interdit par la censure du Québec, mais passe à la télévision. <i>Yves Montand chante</i> , de Sergueï Youtkevitch, est censuré par anticommunisme.
1960	Parution de l'essai <i>Les insolences du frère Untel</i> , de Jean-Paul Desbiens, objet de tentatives de censure qui ont commencé l'année précédente.	Le film <i>Le destin d'un homme</i> , de Sergei Bondartchouk, est interdit pour cause de communisme. Publication dans <i>Cité libre</i> (juin-juillet) de l'article « Les dessous de la censure » du psychanalyste André Lussier. Le 8 août, <i>Oscar Wilde</i> de Gregory Ratoff n'est approuvé que mutilé de ses références à l'homosexualité. Du 12 au 18 août se déroule le premier Festival international du film de Montréal, dont un des buts est de lutter contre la censure. Le 1 ^{er} septembre, l'humoriste Gilles Pellerin devient censeur, signe que les nominations partisans ont encore cours. Le 11 novembre, la sortie en salle d' <i>Hiroshima mon amour</i> , amputé de 13 minutes, provoque une manifestation dans la rue et d'importantes réactions médiatiques. <i>Psycho</i> , d'Alfred Hitchcock, voit sa version doublée davantage censurée que l'originale.
1961	Guy Robert, auteur de <i>Broussailles givrées</i> , est congédié par le Séminaire de Gaspé. L'essai <i>Julie Papineau [...]</i> , de Fernand Ouellet, provoque des disputes juridiques. Le recueil d'essais <i>Convergences</i> , de Jean Le Moine, fait l'objet d'une double dénonciation.	Le 9 juin, un amendement à la loi permet l'entrée des enfants dans les salles de cinéma avant 18 h, pour des films spécialement approuvés pour eux par Robert-Claude Bérubé et autres. Le 6 juillet, un arrêté en conseil crée le Comité provisoire pour l'étude de la censure du cinéma dans la province de Québec, présidé par Georges Dufresne. <i>Le cuirassé Potemkine</i> , de Sergei M. Eisenstein, perd quelques intertitres.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1961 (suite)		<i>La Dolce Vita</i>, de Federico Fellini, voit sa diffusion limitée et il est déconseillé par les catholiques. <i>Sourires d'une nuit d'été</i>, d'Ingmar Bergman, ne peut avoir qu'une diffusion limitée et il est coté « À proscrire ». <i>La vérité</i>, d'Henri-Georges Clouzot, connaît beaucoup de mésaventures au bureau de censure et est coté « À proscrire » par les catholiques.
1962		Un rapport déposé le 20 février 1962, connu sous le nom de « Rapport Régis », recommande l'abolition de la censure du cinéma au Québec. Maurice Leroux est nommé président du Bureau de censure le 10 mai. On cesse définitivement de couper les films. À l'ONF, quelques courts métrages subissent des coupures.
1963		André Guérin devient président du Bureau de censure le 30 avril. Il le restera jusqu'au 26 septembre 1988, même si des politiciens comme Yves Gabias font tout pour le voir partir. <i>À tout prendre</i>, de Claude Jutra, est coté « À proscrire » par l'Office catholique national des techniques de diffusion. Le film à sketches <i>Les sept péchés capitaux</i>, de Philippe de Broca, Jean-Luc Godard, Édouard Molinaro, Jacques Démy, Roger Vadim, Claude Chabrol, Max Douy, Sylvain D'Homme, perd des scènes et est condamné par l'Église catholique. <i>Strip-tease</i>, de Jacques Poitrenaud, connaît une diffusion limitée avant d'être interdit.
1964		À l'été, Louis Portugais tourne <i>Jeunesse année 0</i> pour le Parti libéral du Québec, mais le film est interdit de diffusion par son commanditaire. Le film à sketches <i>Les baisers</i>, de Bertrand Tavernier, Claude Berri, Charles L. Bitsch, Jean-François Hauduroy et Bernard Toublanc-Michel, est amputé de tout un sketch et condamné par les catholiques. <i>Confession d'un médecin</i>, de Jochen Wiedermann, est coté « À proscrire » par l'Office catholique national des techniques de diffusion. <i>The Insect Woman</i>, de Shohei Imamura, est condamné par les catholiques. <i>La terre à boire</i>, de Jean-Paul Bernier, est légèrement censuré par l'État et coté « À proscrire » par les catholiques.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1965	En septembre, la revue <i>Lectures</i> abandonne le système des cotes morales.	<i>Le festin des morts</i>, de Fernand Dansereau, est raccourci par son producteur pour des raisons de mise en marché. <i>Un gynécologue accuse</i>, de Falk Harnack, est coté « À proscrire » par l'Église catholique parce qu'il est favorable à la ligature des trompes. <i>Onibaba</i>, de Kaneto Shindo, est approuvé par l'État, mais condamné par les catholiques.
1966	Abrogation de l'Index. Mai-juin, dernier numéro de la revue <i>Lectures</i> .	<i>Ils sont nus</i>, de Claude Piersen, est refusé, puis accepté avec coupures. <i>Le serpent</i>, de Hans Abramson, est interdit pour érotisme et violence.
1967	Le 7 août, le libraire Guy Delorme a en sa possession le roman français <i>Histoire d'O</i>; il est traduit en justice en vertu de la Loi sur l'obscénité. Au mois de décembre, les Ballets africains sont mis en procès au nom du Code criminel.	Le 31 mai, l'Office des communications sociales cesse la rédaction des cotes morales (de « Pour tous » à « À proscrire »), publiées depuis 1948. Le 12 août est sanctionnée la nouvelle loi sur le cinéma qui instaure la classification par paliers d'âge (Pour tous, 14 ans, 18 ans). Le Bureau de censure devient le Bureau de surveillance du cinéma. Les ciné-parcs sont autorisés. <i>High</i>, de Larry Kent, est interdit puis autorisé avec coupures un an plus tard. <i>Ulysses</i>, de Joseph Strick, adaptation cinématographique du roman célèbre de James Joyce, connaît des problèmes à cause du langage.
1968	Le 28 février, <i>Le mal des anges</i> , d'André Loiseau, est saisi puis fait l'objet d'un procès en vertu de la loi sur l'obscénité.	Le 12 juillet, <i>I, a Woman</i> est saisi et amené en cour pour obscénité. Le jugement de non-culpabilité est rendu le 14 avril 1972. Le film <i>Oscar Wilde</i>, de Gregory Ratoff, perd des répliques au sujet de l'homosexualité et des relations entre l'art et la morale. <i>La Religieuse/Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot</i>, de Jacques Rivette, est classé « 18 ans ».
1969	Le 31 octobre, l'ouvrage <i>Nègres blancs d'Amérique</i> , de Pierre Vallières, est saisi par les autorités policières; des accusations de sédition sont portées contre l'auteur.	Le 8 mai, la diffusion de <i>Cap d'espoir</i>, de Jacques Leduc, est interdite par son producteur, l'ONF. Des cinéastes demandent la censure du <i>Dossier Nelligan</i>, de Claude Fournier.
1970		Le 16 octobre, le documentaire politique <i>The Storm</i>, de Roger Cardinal est saisi par la Gendarmerie royale canadienne. Le 5 novembre, des pressions politiques obligent le retrait du permis de diffusion de <i>Quiet Days in Clichy</i>, de Jens Jorgen Thorsen.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1971	<i>Le cassé</i> , de Jacques Renaud, est interdit au campus de Tracy du Cégep régional Bourchemin. Cette situation se produira de nouveau en 1982 au Cégep de Shawinigan.	La diffusion d'<i>Un pays sans bon sens!</i>, de Pierre Perrault est limitée par son producteur, l'ONF, qui abrège aussi <i>L'Acadie, l'Acadie?!?</i> du même auteur. En avril, <i>On est au coton</i>, de Denys Arcand, est interdit par le commissaire Sydnew Newman, responsable de plusieurs autres censures. Le 23 avril, à Québec, le curé Raymond Lavoie part en guerre juridique contre <i>Pile ou face</i> de Roger Fournier et <i>Après-ski</i> de Roger Cardinal sous prétexte d'obscénité. Le premier est acquitté le 30 novembre 1972 et le second est condamné le 10 juillet 1973. Le projet des <i>Ordres</i>, de Michel Brault, est accepté à l'ONF, puis refusé par le grand patron.
1972		<i>Québec: Duplessis et après...</i>, de Denys Arcand, est censuré par l'ONF. Le 12 décembre, l'interdiction par l'ONF de <i>24 heures ou plus</i>, de Gilles Groulx, est rendue officielle.
1973	<i>Arioso</i> , de Louise Maheux-Forcier, est refusé par Radio-Canada en raison de son contenu lesbien.	
1974		<i>Deep throat</i>, film pornographique américain, est interdit au Québec. Dans <i>La pomme, la queue et les pépins</i>, de Claude Fournier, la vedette obtient la suppression de la scène finale. Dans <i>Sweet Movie</i>, de Dusan Makavejev, Carole Laure, obtient en cour le retrait de plans sexuels qu'elle a tournés.
1975		La direction du Carnaval de Québec tente d'interdire le documentaire <i>Le soleil a pas d'chance</i> , de Robert Favreau.
1976	Dans la nuit du 13 juillet, à Montréal, l'exposition <i>Corridart</i> est démantelée à la demande du maire Jean Drapeau.	<i>L'interdit</i> , de Pierre Maheu, sur une commune psychiatrique, soulève beaucoup de controverses.
1978	La pièce de théâtre <i>Les fées ont soif</i> , de Denise Boucher, fait l'objet d'une censure religieuse et judiciaire.	La télé série <i>Duplessis</i> , de Denys Arcand, diffusée à Radio-Canada, est l'objet d'une plainte d'un jésuite au CRTc.
1981	Le ministère de l'Éducation du Québec propose un <i>Guide pédagogique de littérature de jeunesse</i> enrichi de plusieurs documents au service des enseignants. Les romans retenus sont accompagnés d'un jugement global de qualité à partir de critères clairement exposés.	Le 21 janvier est créée la Commission Fournier, qui remet son rapport, <i>Le cinéma, une question de survie et d'excellence</i>, le 25 juin 1982. <i>Salò O le 120 Giornate di Sodoma</i>, de Pier Paolo Pasolini, sort à Montréal sans problème, mais il se retrouve en cour en 1982, à la suite de sa sortie à Québec.
1982	<i>Œuvre de chair</i> , d'Yves Thériault, est interdit au cégep de Shawinigan, de même que <i>Le cassé</i> .	Le 10 février, Roland Smith ouvre le Cinéma X pour diffuser du cinéma érotique. Mais il doit le fermer après quelques mois. La vidéo commence à accaparer ce type de produit.

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1983		Le 23 juin est sanctionnée la loi qui crée la Régie du cinéma, qui remplace le Bureau de surveillance, avec des pouvoirs plus étendus.
1984		Le 1 ^{er} février, Claire Bonenfant, militante féministe, et Pierre Lamy, rejoignent André Guérin à la direction de la Régie du cinéma.
1988		Le 7 septembre, la <i>Gazette officielle</i> annonce la nomination de Claude Benjamin à la tête de la Régie du cinéma. Il y reste 10 ans.
1991	Michèle Marineau se voit presque interdite d'entrée dans une école à cause de son roman <i>Cassiopée ou l'été des baleines</i> (1989) qui traite de la sexualité féminine dans un langage non approprié. À Québec, les œuvres de Reynald Cantin, <i>J'ai besoin de personne</i> (1987), <i>Le secret d'Ève</i> (1990) et <i>Le choix d'Ève</i> (1991), sont non seulement boycottées par l'école même où il enseigne mais aussi interdits d'achat par les bibliothèques du Conseil scolaire Chauveau à cause du langage employé, mais surtout du thème de l'inceste qui y est abordé et des mœurs sexuelles adolescentes.	Le 20 juin sont sanctionnées d'importantes modifications à la loi pour imposer la classification de tous les films sur support vidéo.
1992	1992-2002. <i>La première fois</i> , tomes 1 et 2, de Charles Montpetit connaît des problèmes de diffusion dans certaines écoles.	
1993	Pierre Michaud, un neveu de P. H. Desrosiers et l'un des co-héritiers de l'entreprise Val-Royal – laquelle allait devenir par la suite Réno-Dépôt inc. –, confie à Pierre Turgeon, auteur, historien et éditeur professionnel, la tâche de rédiger la biographie de son oncle, le fondateur de l'entreprise. Le projet entraînera une longue saga judiciaire.	Le scénario d' <i>Octobre</i> , de Pierre Falardeau, provoque des remous chez les sénateurs canadiens.
1995	Dans un mémoire déposé aux États généraux sur l'éducation en 1995, l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ) lutte pour enlever des bibliothèques scolaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal les livres qui véhiculent de la violence et de l'érotisme. Bertrand Gauthier, président fondateur de la maison d'édition La Courte échelle, y est particulièrement visé pour deux de ses romans, <i>Ani Croche</i> (1985) et <i>La course à l'amour</i> (1987). Ils sont qualifiés « d'inacceptables » et « quasiment pornographiques » alors qu'ils s'inscrivent dans un contexte de prévention et d'éducation.	

Année	LITTÉRATURE	CINÉMA
1997	Le 17 mars, l'Assemblée nationale du Québec déplore les propos tenus à l'émission « Un jour à la fois », liée aux propos tenus par André Pratte dans <i>Le syndrome de Pinocchio</i> .	
1998	Un numéro de la revue poétique montréalaise <i>Steak haché</i> est censuré par l'escouade de la moralité de la police de Montréal.	
2000	Le 14 décembre 2000, l'Assemblée nationale vote une motion, adoptée à l'unanimité et sans débat, « dénon[çant], sans nuances, de façon claire et unanime, les propos inacceptables à l'égard des communautés ethniques et en particulier à l'égard de la communauté juive ». Dans <i>Paroles d'un homme libre</i> , Michaud avait déjà abordé pareilles questions.	On commence à se questionner à savoir s'il faudra censurer la pornographie sur Internet et les jeux vidéo, qui deviennent de plus en plus violents.